



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 janvier 2020

Date de la convocation : 10 janvier 2020

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 21

votants : 24

L'an deux mille vingt, le vingt janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de La Châtre L'Anglin, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Pouvoirs : Thierry BARBIER à Christian BREC, Suzanne MARCHAND à Michèle BALLET, Alain NEVIÈRE à Laurent LAROCHE.

Absents : Jean BOUTET, Michel LÉON, Gérard MAYAUD, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD.

Absent : Chantal RANNOU, Hugues RIZET, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2019 ;
- 3- Validation du choix d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'un PLUi ;
- 4- Demandes de subventions DETR 2020 ;
- 5- Adhésion à l'association BERHY ;
- 6- Questions diverses ;
- 7- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Subvention pour l'US Argenton Cyclisme.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2019 à Chalais est approuvé à l'**unanimité** sans observations.

Pour information, Madame le Sous-Préfet propose une réunion avec les maires de la Communauté de Communes le 5 février 2020 à 9H30 à Prissac (sous-réserve de confirmation).

3 – Validation du choix d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'un PLUi

Lors du Conseil Communautaire du 29 juillet 2019 il avait été décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ainsi, conformément au Code des marchés publics, une consultation fût lancée avec une date limite de réception des offres fixée au 11 octobre 2019 à 12h00.

14 réponses sont parvenues à la Communauté de Communes :

- KARTHEO (Limoges)
- E.A.U. (Paris)
- SARL HFG - Hélène GAUZENTE (Limoges)
- VE2A (Rouen – agence en Indre et Loire)
- EVEN CONSEIL (Angers)
- URBAM'CONSEIL (Carquefou)
- ATOPIA (Paris)
- SARL PARENTHESES URBAINES (Saint-Avertin)
- AUDDICE URBANISME SARL (Saumur)
- AGENCE GILSON ASSOCIES (Chartres)
- CITTANOVA (Nantes)
- MORELLON Patricia (Saint-Doulchard)
- ALTEREO (Venelles)
- VERDI Ingénierie Rhône Alpes (Saint Martin le Vinoux)

L'ouverture des plis a eu lieu le 11 octobre 2019 à 15h00. Une offre pas conforme : pas d'acte d'engagement.

Les offres furent analysées et un classement établi suivant les critères de pondérations choisis par les élus. La présentation de l'analyse des offres avec la proposition de classement des bureaux d'études a eu lieu le 7 janvier 2020.

Quatre bureaux d'études ont été auditionnés le 14 janvier 2020 :

- KARTHEO (Limoges)
- SARL PARENTHESES URBAINES (Saint-Avertin)
- URBAM'CONSEIL (Carquefou)
- CITTANOVA (Nantes)

A l'issue de ces auditions, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir à l'unanimité le groupement de bureaux d'études dont le mandataire est CITTANOVA.

L'offre de ce dernier s'élève pour les études concernant l'élaboration du PLUi sur le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin à 199 500,00 € HT soit 239 400,00 € TTC.

Le bureau d'étude prévoit 126 réunions dont 2 dans chaque commune de la CdC. L'étude se terminera courant 2022. Prévoir une réunion avant les élections (16 jours pour contester) donc vers le 15 février.

Daniel LAFORET : il faudra être vigilant, participer aux réunions et inviter la population.

Il faut se projeter sur 20 ans. C'est le PLUi de la CdC et non du bureau d'étude. Prévoir réunion spécifique avec les agriculteurs. Le bureau d'étude permettra de mieux déterminer le périmètre concernant les bâtiments classés.

Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, voté à **l'unanimité**.

4 – Demandes de subvention DETR 2020

Le Président informe le Conseil Communautaire que le dépôt des dossiers concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2020 doit se faire de façon dématérialisée et que la date limite de dépôt des dossiers complets a été fixé au 31 janvier 2020.

Projet d'investissement au niveau de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie et mettre en sécurité le Centre-Bourg de la commune de Prissac.

Délibération de principe car le chiffrage sera transmis le 28 janvier par l'entreprise SPIE. Un dossier de demande de DETR sera déposé à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Et un point sur les autres travaux sera réalisé le 11 février avec l'entreprise.

Voté à **l'unanimité**.

5 – Adhésion à l'association BERHY

L'association BERHY a pour objet de promouvoir dans le département de l'Indre le recours à l'hydrogène. La sauvegarde de l'environnement est devenue pour nous tous l'une de nos principales préoccupations et nous considérons la réussite de la transition écologique comme une priorité. En la matière, l'hydrogène énergie est appelé à jouer un rôle prépondérant en valorisant les énergies renouvelables, en assurant une mobilité propre (sans dégagement de gaz à effet de serre, ni de polluants, ni de particules) et en permettant le stockage de l'énergie.

C'est pour promouvoir cet hydrogène énergie dans le département de l'Indre que l'association BERHY a été créée, et qui à ce jour, a contribué à plusieurs initiatives hydrogène.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association BERHY, pour un montant de 500 €, afin de leur apporter notre soutien dans la poursuite de leur action.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Subvention pour l'US Argenton Cyclisme

L'US Argenton Cyclisme organisera un évènement cycliste national du 24 au 26 juillet 2020 sur la Commune de Lignac. Organisation des Championnats de France Route Masters, où il est attendu, durant ces trois jours, entre 500 et 700 compétiteurs hommes et femmes et par conséquent un très nombreux public venant de toute la France.

Le budget prévisionnel s'élève à 36 000 € avec en outre des aides financières de la Commune de Lignac 3 500 €, de la Région 5 000 € et du Département 3 000 €. Le club demande également une subvention à la Communauté de Communes de l'ordre de 5 000 €.

Voté à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Néant

7 – Informations diverses

- Mardi 28 janvier, réunion pour le Contrat de Ruralité à la Sous-Préfecture. Bilan 2019 et point sur les projets 2020, dernière année du contrat.
Opération de Saint-Hilaire-Sur-Benaize terminée et plan d'eau de Bélâbre appel d'offres lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 15.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 25 février 2020 à 18H30 à Dunet.

Le Président, Philippe GOURLAY



15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Meurthe Occitane - Val d'Anglin